

14ème législature

Question N° : 59171	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >cotisations	Analyse > charges. poids.
Question publiée au JO le : 08/07/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inconvénients du traitement du chômage et sur son injustice. Aujourd'hui ceux qui travaillent au SMIC touchent en réalité moins que ceux qui ne travaillent pas et qui sont donc exemptés des frais de déplacements et autres frais inhérents à une activité salariée. Par ailleurs, les prélèvements fiscaux sur le monde du travail sont augmentés du fait de la diminution du nombre des actifs. L'injustice est profonde et a des effets qui déstructurent la société. Il lui demande donc quelles solutions elle entend mettre en oeuvre pour que les travailleurs cessent d'être méprisés et plus mal traités que ceux qui ne travaillent pas.